

3 finalités

Gain de temps et d'efficacité en mairie
et en Centre d'Expertise et de Ressources Titres (CERT)
des préfectures de Belfort et Metz

Réelle simplification pour les usagers

Réduction des risques de fraude et d'usurpation d'identité

Aujourd'hui

L'utilisateur



se présente au guichet de la mairie de son domicile pour y retirer un formulaire de demande de carte d'identité, remplit le formulaire, rassemble l'ensemble des pièces justificatives demandées et retourne à la mairie de son domicile déposer son dossier et réaliser la prise d'empreintes

À partir du 28 mars 2017

L'utilisateur



- peut effectuer sa pré-demande en ligne sur <https://predemande-cni.ants.gouv.fr> et note le numéro de pré-demande attribué
- peut aussi continuer à remplir un exemplaire papier



rassemble l'ensemble des pièces justificatives demandées



reçoit un SMS lorsque sa carte d'identité est disponible et va la retirer auprès de la mairie de dépôt



contacte et se rend dans l'une des 24 mairies équipées d'un dispositif de prise d'empreinte (éventuellement prise de RDV)



Il gagne du temps



Son titre est plus sûr